

Décision

Objet : Organisation par Département de France (DF) du séminaire de rentrée à l'attention du groupe de travail Droite Centre Indépendants (DCI) les mardi 12 et mercredi 13 septembre 2023

Le Président du Conseil Départemental,

Vu les articles L. 3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux et au régime de remboursement des frais de séjour et de transport correspondant,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et notamment son article 5

Vu l'article L. 3211-2, 19° du Code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil départemental à déléguer à M. le Président du Conseil départemental le pouvoir d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine, ainsi que le remboursement des frais afférents,

Vu la délibération E03 du Conseil départemental du LOIRET en date du 21 octobre 2022 conférant délégation de pouvoir à M. le Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux et le remboursement des frais afférents,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2021 conférant délégations de signature au sein de la Direction Générale des Services Départementaux,

Vu les statuts de DF en vigueur,

Vu le déroulé du séminaire,

Considérant l'intérêt départemental que représente la participation de M. le président du Conseil départemental au séminaire de rentrée organisé par DF, à l'attention du groupe de travail DCI, qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2023 à PAU et à ANGLET, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du congrès de DF à Strasbourg les 8, 9 et 10 novembre 2023 et qui aura notamment pour objet :

- Le mardi 12 septembre 2023 à PAU :
 - A partir de 12h : cocktail d'accueil + cocktail déjeunatoire au Parlement de Navarre, Boulevard des Pyrénées – PAU,
 - 14h30 – 17h30 : Présentation du Département des Pyrénées-Atlantiques et réunion de travail au Parlement de Navarre

- 17h45 : visite du Château de PAU (sous réserve)
- 20h00 : dîner, Parlement de Navarre

- Le mercredi 13 septembre 2023 à ANGLET :

- 08h30 : Départ pour ANGLET (navette pour les Présidents et leurs collaborateurs non véhiculés)
- 10h – 12h : réunion de travail – Espace de l’Océan à ANGLET
- 13h : cocktail et déjeuner – Restaurant Le lieu des Pêcheurs à ANGLET
- 15h : Clôture du séminaire.

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de prendre acte du programme de ce déplacement et de l’intérêt départemental qu’il représente (annexe 1).

Article 2 : Il est décidé :

- De donner mandat spécial à M. Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du LOIRET pour effectuer, sur une durée de deux jours du 12 au 13 septembre 2023, un déplacement dans le Département des Pyrénées Atlantique à PAU et à ANGLET,
- D ’autoriser la prise en charge par le Département des frais de mission (séjour et transports) engagés, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et, le cas échéant, la prise en charge par le Département des autres dépenses liées à l’exercice de ce mandat spécial, sur présentation d’un état de frais, dans la limite des frais effectivement engagés, liés à l’exercice de la mission définie, et dans les conditions fixées par les articles L.3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Il est pris acte de la liste des agents départementaux participants à ce déplacement (annexe 2).

Article 4 : La prise en charge des frais liés à l’exercice de ce mandat spécial sera imputée sur le budget départemental, au chapitre 65, article 6532, fonction 021 pour le Président du Conseil départemental (frais de mission).

La prise en charge des frais des agents qui l’accompagnent sera imputée au chapitre 011, nature 6251, fonction 0201 pour le chauffeur de M. le Président participant à ce déplacement (frais de déplacement et de séjour), et au chapitre 011, article 6238, fonction 021 pour le Directeur de Cabinet (frais de représentation).

Fait à ORLÉANS, le **29 AOUT 2023**

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation

Guillaume DUMAY
Directeur Général des Services Départementaux



***Déroulé du Séminaire des Présidentes et Présidents du groupe DCI,
mardi 12 et mercredi 13 septembre 2023***

Chez Jean-Jacques LASSERRE, Président du Département des Pyrénées-Atlantiques

MARDI 12 SEPTEMBRE :

A partir de 12h00 : Cocktail d'accueil + cocktail déjeunatoire

Parlement de Navarre, boulevard des Pyrénées - Pau

14h30-17h30 : Présentation du Département des Pyrénées-Atlantiques et réunion de travail

Salle des Délibérations, Parlement de Navarre

17h45 : Visite du Château de Pau *sous réserve*

En face du Parlement de Navarre

20h00 : Dîner

Salle Marca, Parlement de Navarre

MERCREDI 13 SEPTEMBRE :

08h30 : Départ pour Anglet (navette pour les Présidents et leurs collaborateurs non véhiculés)

10h00 – 12h00 : Réunion de travail

Espace de l'Océan, place Docteurs Gentilhe - Anglet

13h00 : Cocktail + Déjeuner

Restaurant Le Lieu des Pêcheurs, place Docteurs Gentilhe - Anglet

15h00 : Clôture du séminaire



BULLETIN DE PARTICIPATION – Séminaire DCI dans le Département des Pyrénées-Atlantiques

À retourner au plus tard le 1^{er} septembre 2023

par e-mail à : gaelle.charlemandrier@departements.fr et adrien.guene@departements.fr

Département :

Prénom, Nom :

Fonction :

Journée du mardi 12 septembre (Pau) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Assistera | <input type="checkbox"/> N'assistera pas |
| <input type="checkbox"/> Participera au déjeuner | <input type="checkbox"/> Ne participera pas au déjeuner |
| <input type="checkbox"/> Participera à la visite | <input type="checkbox"/> Ne participera pas à la visite |
| <input type="checkbox"/> Participera au dîner | <input type="checkbox"/> Ne participera au dîner |

Journée du mercredi 13 septembre (Anglet) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Assistera | <input type="checkbox"/> N'assistera pas |
| <input type="checkbox"/> Participera au déjeuner | <input type="checkbox"/> Ne participera pas au déjeuner |

Se rendra à Pau via la gare de Pau ou les aéroports de Pau et Tarbes Lourdes Pyrénées :

Train : (préciser les dates et heures d'arrivée)
.....

Avion : (préciser les dates et heures d'arrivée)
.....

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20230829-00-AI
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023



Partira d'Anglet via la gare de Bayonne ou l'aéroport de Biarritz

Train : (préciser les dates et heures de départ)

.....

Avion : (préciser les dates et heures de départ)

.....

Voiture (préciser le modèle et le numéro de plaque minéralogique ainsi que le nom du chauffeur) :

.....

Sera accompagné de (Nom, Prénom, Fonction) :

.....

Merci d'indiquer le nom de l'hôtel (cf. ci-dessous une liste d'hôtels à Pau) :

.....

	Adresse	Téléphone
HOTEL MERCURE PAU PALAIS DES SPORTS <small>****</small>	106 avenue de l'Europe	05 59 84 95 53 H0952-SB@accor.com
HOTEL PARC BEAUMONT <small>****</small>	1 avenue Edouard VII	05 59 11 34 00 H8612@accor.com
HOTEL KYRIAD PRESTIGE <small>****</small>	2 rue Suzanna Lenglen	05 59 60 84 91
B&B HOTEL PAU ZENITH <small>**</small>	1 rue Tiredous	0 890 10 67 17

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20230829-00-AI
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Annexe 2

Liste des agents départementaux participant au déplacement

- M. Philippe BARBIER, Directeur de Cabinet du Président du Conseil départemental
- M. Arnaud BORETTAZ, chauffeur de M. le Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20230829-00-AI
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023